



## Héritage au décès des parents

Par **jm29**, le **26/02/2021** à **15:37**

Bonjour, une question sur succession lors du décès des parents.

Que se passe-t-il en terme de succession pour les enfants lors du décès du 1er parent?

Quel est le montant d'héritage "exonéré" de frais dans une situation avec 2 enfants? Est-ce 100000 € par enfant?

Merci de votre éclairage. cdt.

Par **john12**, le **26/02/2021** à **15:58**

Bonjour,

L'abattement entre parents et enfants est bien de 100000€ par enfant, sur l'actif net successoral ( patrimoine net du défunt). Les éventuelles donations antérieures consenties par le défunt, moins de 15 ans avant le décès, doivent être rapportées fiscalement à la succession).

Cdt